

Rapport annuel

Commune de AIGUILLON

Prix & Qualité

service de l'assainissement collectif

DU SERVICE PUBLIC

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2012
présenté conformément à l'article L.22245 du code général des collectivités territoriales.



EXERCICE

2012

Sommaire

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
<u>ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE.....</u>	<u>3</u>
<u>ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....</u>	<u>3</u>
<u>CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....</u>	<u>3</u>
<u>PRESTATIONS ASSURÉES DANS LE CADRE DU SERVICE.....</u>	<u>3</u>
<u>NOMBRE D'ABONNEMENTS.....</u>	<u>4</u>
<u>VOLUMES FACTURÉS.....</u>	<u>4</u>
<u>CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU DE COLLECTE.....</u>	<u>4</u>
<u>OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USÉES.....</u>	<u>4</u>
<u>GLOSSAIRE.....</u>	<u>5</u>
TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	6
<u>FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR.....</u>	<u>6</u>
<u>PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....</u>	<u>6</u>
<u>LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION.....</u>	<u>7</u>
<u>RECETTES D'EXPLOITATION.....</u>	<u>8</u>
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	9
<u>CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION.....</u>	<u>9</u>
<u>CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION.....</u>	<u>9</u>
<u>CONFORMITÉ DE L'ÉVACUATION DES BOUES.....</u>	<u>9</u>
<u>INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES... </u>	<u>9</u>
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....	11
<u>TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE.....</u>	<u>11</u>
<u>ÉTAT DE LA DETTE.....</u>	<u>11</u>
ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE.....	12
<u>AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ.....</u>	<u>12</u>
PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.....	13
<u>PRIX GLOBAL : AIGUILLON.....</u>	<u>13</u>

■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune organise en partie le service assainissement.
Elle a transféré une partie de ses compétences au service : S.U. SUD DU LOT.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

4 563 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2008.
La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2019.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	10/08/2010	Révision de la rémunération du délégataire suite à l'intégration de 4 nouveaux postes de relèvement dans le périmètre d'affermage : St Come Bourg, St Come Fromadan, Passage, les Videaux.

■ PRESTATIONS ASSURÉES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	assainissement collectif, assainissement complet, des branchements, des collecteurs
Entretien	de l'ensemble des ouvrages, des collecteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, des postes de relèvement, des stations d'épuration, du génie civil
Renouvellement	des clôtures, des collecteurs <6m, des équipements électromécaniques
Prestations particulières	traitement des boues

La commune prend en charge :

Renouvellement	de la voirie, des branchements, des collecteurs, des ouvrages de traitement, des postes de relèvement, des stations d'épuration, du génie civil
-----------------------	---

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2011	2012	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	1 592	1 582	-0,63 %

■ VOLUMES FACTURÉS

Volumes facturés [m ³]	2011	2012	Variation
Total des volumes facturés	174 351	159 902	-8,29 %

■ CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU DE COLLECTE

▪ Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées

Linéaire [km]	2011	2012
Réseau séparatif	14,54	16,83
Réseau unitaire	9,22	9,30
Linéaire Total	23,76	26,13

■ OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Le service gère un ouvrage d'épuration : Rue du 4 septembre

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : AIGUILLON

Capacité nominale : 4 200 Equivalent habitant

La population raccordée à la station d'épuration est de : 4 563 habitants

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	Débit
Capacité	250 kg/j	500 kg/j	325 kg/j	625 m ³ /j

Prescriptions de rejet

Milieu récepteur du rejet : Le Lot

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	114 kg/j	310 kg/j	122 kg/j	38,2 kg/j	38,2 kg/j	5,6 kg/j	420 m ³ /j
Rendement de la station d'épuration	98 %	95 %	95 %	96 %	84 %	75 %	/

Remarque : Les valeurs moyennes ont été établies sur la base de :

- 12 bilans d'autosurveillance journaliers pour les paramètres DBO₅, DCO et MES
- 4 bilans d'autosurveillance journaliers pour le paramètre Nk

Le volume journalier moyen entrant à la STEP est de 420 m³/j en dessous de la capacité hydraulique qui est de 625 m³/j.

Quant à la charge polluante entrante en DBO₅ qui est de 114 kg/j (valeur moyenne), elle est également < à la capacité épuratoire de la STEP qui est de 250 kg/j en DBO₅ (cf. p34 du rapport VEOLIA)

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2011	2012	Variation
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	18,8	15,7	-16,49 %
Siccité : 12 %			

■ GLOSSAIRE

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

tMS : tonne de matière sèche

■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

■ *Redevance de modernisation des réseaux de collecte*

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,2200	0,2250

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

■ Évolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	30,74	31,48	+2,41 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,9160	0,9380	+2,40 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	0,00		
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,5543	0,5654	+2,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,22	0,23	+2,27 %
	TVA	7,0 %	7,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

■ Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013	Variation
Exploitant	140,66	144,04	+2,40 %
Collectivité	66,52	67,85	+2,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	26,40	27,00	+2,27 %
TVA	16,35	16,72	+2,26 %
Total [€ TTC]	249,93	255,61	+2,27 %

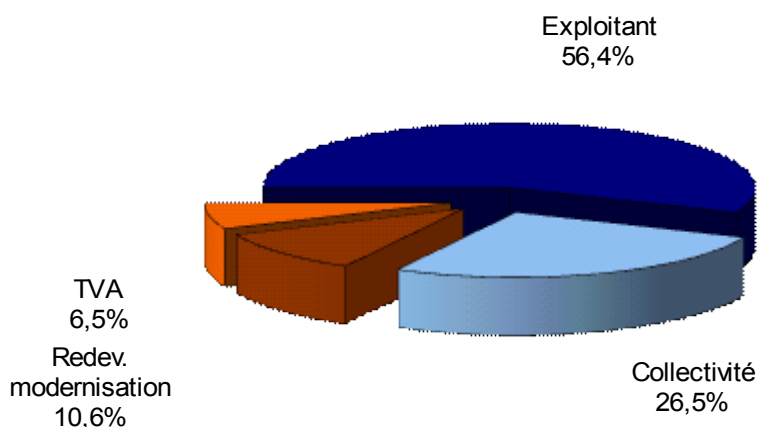
Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+2,27 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,13 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0021 €/m³



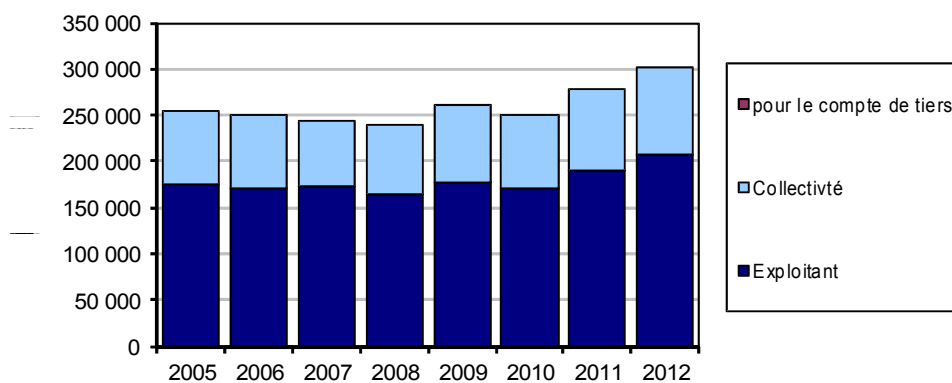
■ RECETTES D'EXPLOITATION

Recettes de la collectivité

	2011	2012	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	87 338,00 €	95 370,00 €	+9,20 %
Total recettes liées à la facturation des abonnés	87 338,00 €	95 370,00 €	+9,20 %

Recettes de l'exploitant

	2011	2012	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	190 635,00 €	206 651,00 €	+8,40 %
Total recettes liées à la facturation des abonnés	190 635,00 €	206 651,00 €	+8,40 %



■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

■ CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 22 juin 2007

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

■ CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 22 juin 2007

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

■ CONFORMITÉ DE L'ÉVACUATION DES BOUES

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

	2011	2012
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %

■ INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES

La qualité des informations disponibles sur le réseau et la planification du renouvellement sont des facteurs clé pour une politique patrimoniale efficace et pérenne.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte mesure l'avancement de cette démarche.

	2012
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte [%]	40 %

La valeur de 40 % correspond à :

- Existence d'un plan de réseau
- Mise à jour des plans au moins annuelle
- Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année de pose)
- Existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations

■ Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

■ TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE

- *Renouvellement du délégataire*

Objet des travaux
STEP : réhabilitation sur redox

- *Travaux de la collectivité*

A compléter par la collectivité.

■ ETAT DE LA DETTE

A compléter par la collectivité.

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

	2011	2012
montants des abandons de créance	337,88 €	235,00 €

■ Prix global de l'eau et de l'assainissement

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³.

■ PRIX GLOBAL : AIGUILLON

Eau potable	Collectivité : AIGUILLON, affermage du 01/01/2008 avec la société VEOLIA EAU Tarif domestique : commune
Assainissement collectif	Collectivité : AIGUILLON, affermage du 01/01/2008 avec la société VEOLIA EAU Tarif domestique : commune

Prix global eau potable + assainissement collectif pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2012	1er jan 2013	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	125,34 €	128,44 €	+2,47 %
de l'assainissement collectif	140,66 €	144,04 €	+2,40 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	30,65 €	31,26 €	+1,99 %
pour l'assainissement collectif	66,52 €	67,85 €	+2,00 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	35,16 €	36,00 €	+2,39 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	26,40 €	27,00 €	+2,27 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	6,83 €	6,83 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	10,89 €	11,14 €	+2,30 %
pour l'assainissement collectif	16,35 €	16,72 €	+2,27 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	208,87 €	213,67 €	+2,30 %
pour l'assainissement collectif	249,93 €	255,61 €	+2,27 %
TOTAL TTC GLOBAL	458,80 €	469,28 €	+2,28 %